

**Neuvième Conférence des États parties
chargée de l'examen de la Convention
sur l'interdiction de la mise au point,
de la fabrication et du stockage des
armes bactériologiques (biologiques)
ou à toxines et sur leur destruction**

14 avril 2022
Français
Original : anglais

Comité préparatoire
Genève, 20 décembre 2021 et 4-11 avril 2022
Point 10 de l'ordre du jour
Rapport du Comité préparatoire à la Conférence d'examen

Rapport final du Comité préparatoire*

I. Mandat et organisation

A. Introduction

1. Le Document final de la huitième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction ([BWC/CONF.VIII/4](#)) contenait, au paragraphe 77 de la section II de la Déclaration finale, la décision suivante :

« La Conférence décide que la neuvième Conférence d'examen se tiendra à Genève au plus tard en 2021 et qu'elle devrait examiner le fonctionnement de la Convention eu égard, notamment :

a) Aux nouvelles réalisations scientifiques et techniques ayant un rapport avec la Convention, compte tenu de la décision pertinente prise par la Conférence au sujet de l'examen des progrès scientifiques et techniques présentant un intérêt pour la Convention ;

b) Aux progrès enregistrés par les États parties dans l'application de la Convention ;

c) Aux progrès accomplis dans l'application des décisions et recommandations convenues à la huitième Conférence d'examen, compte tenu, le cas échéant, des décisions et recommandations convenues lors des conférences d'examen antérieures. ».

2. Par sa résolution [76/67](#), adoptée le 6 décembre 2021 sans avoir été mise aux voix, l'Assemblée générale a notamment prié le Secrétaire général de continuer de prêter l'assistance voulue aux gouvernements dépositaires de la Convention et de fournir les services nécessaires en vue de l'adoption et de l'application des décisions et recommandations issues des conférences d'examen.

3. Le rapport final de la Réunion des États parties de 2020 ([BWC/MSP/2020/7](#)) contenait les décisions suivantes :

« 29. La Réunion des États parties a examiné les dispositions concernant la neuvième Conférence d'examen et son Comité préparatoire. Comme indiqué dans les rapports des réunions d'experts et dans le présent rapport, les réunions de 2020 ont

* Les désignations utilisées dans le présent document ne sont pas l'expression d'une opinion concernant le statut juridique d'un pays ou d'un territoire ou de ses autorités et sont sans préjudice de ce statut.



été reportées à plusieurs reprises en raison de la pandémie de COVID-19. Le programme intersessions pour 2018-2020 n'a donc pas pu être achevé en 2020 comme cela était initialement prévu.

30. En mai 2021, les États parties ont convenu, dans le cadre d'une procédure écrite de consentement tacite, que plusieurs recommandations techniques seraient soumises aux prochaines réunions pertinentes de la Convention pour examen formel et approbation. Dans ce contexte, la Réunion des États parties a décidé que le Comité préparatoire se réunirait en présentiel à Genève le 20 décembre 2021 conformément à la pratique ordinaire de la Convention. Il a été décidé qu'il examinerait les points de l'ordre du jour consacrés aux questions d'organisation de la Conférence d'examen¹.

31. Soulignant que la huitième Conférence d'examen de 2016 avait décidé que la neuvième Conférence d'examen se tiendrait à Genève au plus tard en 2021, la Réunion des États parties, tenant compte des circonstances extraordinaires imposées par la pandémie de COVID-19, a décidé, à titre exceptionnel et sans que cela ne crée de précédent, de procéder aux ajustements techniques suivants :

a) La neuvième Conférence d'examen se tiendra à Genève en présentiel du 8 au 26 août 2022 conformément à la pratique ordinaire de la Convention sur les armes biologiques ;

b) Le Comité préparatoire reprendra ses travaux à Genève en présentiel du 4 au 11 avril 2022 conformément à la pratique ordinaire, sous réserve de la disponibilité de fonds. Il a été convenu que la réunion d'avril 2022 serait consacrée à l'examen des points de l'ordre du jour relatifs à l'échange de vues général et qu'elle offrirait aux États parties l'occasion d'examiner en profondeur toutes les dispositions de la Convention. À la fin de la réunion d'avril 2022, le Président présentera sous sa propre responsabilité, pour examen par les délégations avant la neuvième Conférence d'examen, un rapport de synthèse sans préjudice des perspectives, recommandations, conclusions et propositions présentées par les délégations et sans préjuger du résultat final de la Conférence d'examen ;

c) Les fonds qui avaient été affectés aux réunions susmentionnées qui n'ont pu se tenir en 2021 seront reportés à 2022 afin de couvrir les coûts de la neuvième Conférence d'examen et de la réunion de son Comité préparatoire en avril 2022 ;

d) Le mandat de l'Unité d'appui à l'application sera prolongé jusqu'à la neuvième Conférence d'examen, qui procédera à son réexamen.

[...]

34. La Réunion a décidé que les ajustements techniques susmentionnés étaient des mesures temporaires rendues nécessaires par la pandémie de COVID-19, qu'ils ne constituaient pas un précédent et qu'ils ne devaient pas être considérés comme une révision de la décision prise par la huitième Conférence d'examen en 2016, à savoir que « la neuvième Conférence d'examen se tiendra à Genève au plus tard en 2021 et qu'elle devrait examiner le fonctionnement de la Convention eu égard, notamment : a) aux nouvelles réalisations scientifiques et techniques ayant un rapport avec la Convention ; b) aux progrès accomplis par les États parties dans l'application de la Convention ; c) aux progrès accomplis dans l'application des décisions et recommandations convenues à la huitième Conférence d'examen, compte tenu, le cas échéant, des décisions et recommandations convenues lors des conférences d'examen antérieures. ».

B. Organisation des travaux du Comité préparatoire

4. Conformément à ces décisions, le Comité préparatoire a tenu deux séances à Genève le 20 décembre 2021. Il a ensuite repris ses travaux du 4 au 11 avril 2022 et a tenu 12 séances.

¹ Voir la lettre du Président de la Réunion des États parties datée du 21 mai 2021.

Au nom du Secrétaire général de l'ONU, Peter Kolarov, Spécialiste des affaires politiques du Bureau des affaires de désarmement, a ouvert la session du Comité préparatoire le 20 décembre 2021.

5. À la Réunion des États parties de 2020, le Groupe des pays non alignés et autres États parties à la Convention a été invité, conformément à la pratique établie, à proposer un(e) candidate à la fonction de Président de la neuvième Conférence d'examen et à la fonction de Président du Comité préparatoire. L'Azerbaïdjan, Coordonnateur du Groupe, a indiqué que la candidature de M. Khalil Hashmi, Ambassadeur et Représentant permanent du Pakistan, avait été proposée. La Réunion des États parties a examiné cette candidature. Deux objections ont été soulevées. Les États parties se sont exprimés sur la question. Ils ont décidé de s'en remettre à l'examen du Comité préparatoire.

6. Au cours de la période qui a fait suite à la Réunion des États parties, un certain nombre de consultations ont été organisées afin de régler cette question. En particulier, le Groupe des pays non alignés et autres États parties à la Convention a fait savoir qu'il souhaitait conserver son droit de présider la neuvième Conférence d'examen. Il a souligné qu'il avait besoin de plus de temps pour mener des consultations sur la question.

7. Le Comité préparatoire a élu à l'unanimité Florian Antohi (Roumanie) et Tancredi Francese (Italie) Vice-Présidents du Comité préparatoire. Il a autorisé le Bureau à traiter des questions techniques et autres jusqu'à la tenue de la Conférence d'examen.

8. Le Comité préparatoire a encouragé les États parties à intensifier leurs efforts afin de régler le 31 janvier 2022 au plus tard la question de l'élection du (de la) Président(e) de la neuvième Conférence d'examen et du (de la) Président(e) du Comité préparatoire. Sans que cela ne crée de précédent, le Comité préparatoire a décidé d'appliquer une procédure écrite de consentement tacite engagée par les Vice-Présidents afin de mener à bien cette élection.

9. Au cours de la période qui a fait suite à la réunion de décembre du Comité préparatoire, de nouvelles consultations se sont tenues et les Vice-Présidents ont collaboré étroitement avec les trois Coordonnateurs de groupe régional, les dépositaires et l'Unité d'appui à l'application de la Convention afin d'étudier les possibilités de mener à bien l'élection du (de la) Président(e) de la neuvième Conférence d'examen et du (de la) Président(e) du Comité préparatoire.

10. Le 24 janvier 2022, le Coordonnateur du Groupe des pays non alignés et autres États parties à la Convention a fait savoir que le Groupe avait décidé de céder la présidence de la neuvième Conférence d'examen à un autre groupe régional intéressé. Le Groupe des pays non alignés et autres États parties à la Convention a aussi demandé à conserver son droit de présider la dixième Conférence d'examen, conformément au principe de rotation.

11. Compte tenu de ces évolutions et étant donné qu'il importait de préparer au mieux la Conférence d'examen, les Vice-Présidents ont intensifié leurs consultations et convoqué deux réunions informelles à participation non limitée, qui se sont tenues les 11 février et 11 mars 2022. Les Coordonnateurs et d'autres membres du Groupe des États d'Europe occidentale et du Groupe des États d'Europe orientale ont donné leur avis et confirmé que les groupes avaient redoublé d'efforts pour trouver un candidat. Par ailleurs, ils ont souligné qu'il leur faudrait plus de temps pour mener des consultations sur la question.

12. À sa séance tenue le 8 avril 2022, le Comité préparatoire a pris note de la décision du Groupe des pays non alignés et autres États parties à la Convention de céder la présidence de la neuvième Conférence d'examen tout en conservant le droit de présider la dixième Conférence d'examen, conformément au principe de rotation.

13. À la même séance, l'Australie a fait savoir, en sa qualité de Coordonnatrice du Groupe des États d'Europe occidentale, que la capacité du Groupe à proposer des candidatures à la présidence de la Conférence d'examen dépendrait des dates de la Conférence, expliquant que le nouveau Président (la nouvelle Présidente) devrait disposer de suffisamment de temps pour entreprendre les préparatifs de la Conférence d'examen. Il fallait de même tenir compte des contraintes des délégations du Groupe des États d'Europe occidentale en lien avec le calendrier des activités relatives au désarmement pour 2022.

14. La Coordinatrice du Groupe des États d'Europe occidentale a présenté la candidature de Leonardo Bencini, Ambassadeur et Représentant permanent-désigné de l'Italie auprès de la Conférence du désarmement, à la présidence de la neuvième Conférence d'examen. Elle a précisé que la possibilité pour l'Ambassadeur Bencini d'assumer cette fonction dépendait d'une décision du Comité préparatoire visant à ce que la neuvième Conférence d'examen se tienne du 28 novembre au 16 décembre 2022, afin qu'il ait le temps d'entreprendre les préparatifs et les consultations nécessaires.

15. À sa première séance, le Comité préparatoire a adopté son ordre du jour (BWC/CONF.IX/PC/1), reproduit dans l'annexe I du présent rapport.

16. Le Comité préparatoire a décidé de prendre ses décisions par consensus.

17. Le Comité préparatoire a décidé que l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe seraient ses langues officielles.

18. Daniel Feakes, Chef de l'Unité d'appui à l'application, a tenu la fonction de Secrétaire du Comité préparatoire. Hermann Lampalzer, spécialiste des affaires politiques à l'Unité d'appui à l'application, a tenu la fonction de Secrétaire adjoint et Ngoc Phuong van der Blij a exercé des fonctions de secrétariat.

C. Participation aux réunions du Comité préparatoire

19. Les membres des 115 délégations dont le nom suit ont participé aux réunions du Comité préparatoire : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunei Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, État de Palestine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lettonie, Liban, Libye, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mexique, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Siège, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Thaïlande, Timor-Leste, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Zambie et Zimbabwe.

20. Au vu de leur demande écrite à cet effet et conformément au paragraphe 1 de l'article 44 du projet de règlement intérieur, le Comité préparatoire a pris note de la participation de représentants d'un État qui n'avait ni signé ni ratifié la Convention – la République arabe syrienne – sans droit de prendre part à l'adoption de décisions.

21. Prenant note de demandes écrites à cet effet et conformément au paragraphe 2 de l'article 44 du projet de règlement intérieur, le Comité préparatoire a décidé d'inviter les représentants de deux États ni parties à la Convention ni signataires de la Convention – Israël et la Namibie – à participer à ses débats en qualité d'observateurs.

22. Des entités de l'ONU, notamment l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice, le Bureau des affaires de désarmement et l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, ont participé aux travaux du Comité préparatoire, conformément au paragraphe 3 de l'article 44 du projet de règlement intérieur.

23. Le Comité préparatoire, au vu des demandes écrites reçues et conformément au paragraphe 4 de l'article 44 du projet de règlement intérieur, a décidé d'inviter le Comité international de la Croix-Rouge, l'Union européenne, l'Organisation pour l'interdiction des

armes chimiques et l'Organisation mondiale de la Santé à participer à ses travaux en qualité d'observateurs.

24. On trouvera dans le document [BWC/CONF.IX/PC/INF.1](#) la liste des participants aux séances tenues par le Comité préparatoire le 20 décembre 2021 et dans le document [BWC/CONF.IX/PC/INF.2](#) la liste des participants aux séances tenues par le Comité du 4 au 11 avril 2022.

II. Échange de vues général

25. À sa session d'avril 2022, le Comité préparatoire a tenu un échange de vues général auquel ont participé les États parties suivants : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Allemagne (au nom du Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes), Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan (au nom du Groupe des pays non alignés et autres États parties à la Convention), Belgique, Botswana, Brésil, Cambodge (au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est), Canada, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Équateur, Espagne, État de Palestine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Géorgie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Italie, Japon, Kenya, Malawi, Mexique, Nigéria, Norvège, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, République de Corée, République dominicaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Suisse, Ukraine, Uruguay et Venezuela (République bolivarienne du). L'Union européenne a également fait une déclaration lors de l'échange de vues, en sa qualité d'observatrice.

III. Organisation de la Conférence d'examen

26. Le Comité préparatoire a décidé de recommander à la neuvième Conférence d'examen que M. Leonardo Bencini, Ambassadeur et Représentant permanent-désigné de l'Italie auprès de la Conférence du désarmement, préside la Conférence, sachant que le Groupe des pays non alignés et autres États parties à la Convention a décidé de conserver son droit de présider la dixième Conférence d'examen conformément au principe de rotation.

27. Le Comité préparatoire a également décidé de recommander à la neuvième Conférence d'examen de répartir comme suit les postes de Vice-Président(e)s de la Conférence et de Président(e) et de Vice-Président(e)s des organes subsidiaires entre les divers groupes régionaux :

Vice-Président(e)s :

- 10 membres du Groupe des pays non alignés et autres États ;
- 6 membres du Groupe des États d'Europe occidentale ;
- 4 membres du Groupe des États d'Europe orientale ;

Comité plénier :

- Président(e) : un membre du Groupe des États d'Europe orientale ;
- Vice-Président(e) : un membre du Groupe des pays non alignés et autres États ;
- Vice-Président(e) : un membre du Groupe des États d'Europe occidentale ;

Comité de rédaction :

- Président(e) : un membre du Groupe des États d'Europe occidentale ;
- Vice-Président(e) : un membre du Groupe des États d'Europe orientale ;
- Vice-Président(e) : un membre du Groupe des pays non alignés et autres États ;

Commission de vérification des pouvoirs :

- Président(e) : un membre du Groupe des pays non alignés et autres États ;
- Vice-Président(e) : un membre du Groupe des États d'Europe occidentale.

28. Le Comité préparatoire a examiné les questions relatives à l'organisation de la Conférence d'examen qui suivent :

Dates et durée

29. Compte tenu des circonstances exceptionnelles, le Comité préparatoire a réexaminé la décision prise en 2020 par la Réunion des États parties et décidé que la neuvième Conférence d'examen se tiendrait à Genève du 28 novembre au 16 décembre 2022.

Ordre du jour provisoire

30. Le Comité préparatoire a décidé de recommander à la neuvième Conférence d'examen l'ordre du jour provisoire tel que publié sous la cote [BWC/CONF.IX/PC/L.1](#).

Projet de règlement intérieur

31. Le Comité préparatoire a décidé de recommander comme projet de règlement intérieur de la neuvième Conférence d'examen le règlement intérieur de la huitième Conférence d'examen, publié sous la cote [BWC/CONF.IX/PC/L.2](#).

32. En ce qui concerne l'article 5, le Comité préparatoire a décidé de recommander que la Conférence d'examen élise un(e) Président(e) et deux Vice-Président(e)s pour le Comité de rédaction.

33. Le Comité préparatoire a en outre décidé de recommander que le Bureau de la Conférence, visé à l'article 8, comprenne le (la) Président(e) de la Conférence, les 20 Vice-Président(e)s, le (la) Président(e) et les deux Vice-Président(e)s du Comité plénier, le (la) Président(e) et les deux Vice-Président(e)s du Comité de rédaction, le (la) Président(e) et le (la) Vice-Président(e) de la Commission de vérification des pouvoirs, élus conformément à l'article 5, les trois Coordonnateurs de groupe régional, ainsi que les dépositaires.

34. De plus, s'agissant des séances visées au paragraphe 2 de l'article 43, le Comité préparatoire a décidé de recommander que les comités et commissions décident de tenir certaines séances en public.

Documents de référence

35. Le Comité préparatoire a décidé de prier l'Unité d'appui à l'application d'établir les huit documents d'information dont la liste suit :

a) Un document d'information retraçant l'historique et le fonctionnement des mesures de confiance convenues à la deuxième Conférence d'examen et revues aux troisième et septième Conférences d'examen. Le document devrait comporter, sous la forme d'un tableau récapitulatif, des données sur la participation des États parties aux mesures de confiance depuis la dernière Conférence d'examen ;

b) Un document d'information sur la situation financière générale de la Convention et sur les incidences des propositions concernant l'action de suivi à mener après la neuvième Conférence d'examen ;

c) Un document d'information faisant état, pour chacun des articles de la Convention, des ententes et accords additionnels conclus aux précédentes conférences d'examen, repris des déclarations finales respectives de ces conférences ;

d) Un document d'information faisant état des accords auxquels étaient parvenues les Réunions des États parties au cours du programme intersessions en place de 2017 à 2020 ;

e) Un document d'information sur l'état de l'universalisation de la Convention ;

f) Un document d'information sur l'exécution, par les États parties, de toutes leurs obligations découlant de la Convention, établi à partir des renseignements communiqués par les États parties ;

g) Un document d'information sur l'application de l'article VII, établi à partir des renseignements communiqués par les États parties ;

h) Un document d'information sur l'application de l'article X, établi à partir des renseignements communiqués par les États parties, notamment des informations soumises en application du paragraphe 61 de la Déclaration finale de la septième Conférence d'examen.

Le Comité préparatoire a convenu qu'il examinerait d'éventuels documents d'information supplémentaires à sa réunion d'avril 2022.

36. À sa réunion d'avril 2022, le Comité préparatoire a décidé de prier l'Unité d'appui à l'application d'établir, sur la base des informations communiquées par les États parties, un document d'information complémentaire sur les nouvelles réalisations scientifiques et techniques ayant un rapport avec la Convention.

37. Le Comité préparatoire a décidé que les documents de référence énumérés aux alinéas a) à e) du paragraphe 35 ci-dessus devraient être distribués au plus tard quatre semaines avant la reprise de sa session en avril 2022. Les documents de référence énumérés aux alinéas f) à h) du paragraphe 35 et au paragraphe 36 ci-dessus devraient être distribués au plus tard quatre semaines avant l'ouverture de la neuvième Conférence d'examen.

Publicité

38. Le Comité préparatoire a décidé de prier le secrétariat de publier des communiqués de presse pour les séances de la Conférence d'examen.

Document(s) final(s)

39. En ce qui concerne le ou les documents finals de la Conférence d'examen, le Comité préparatoire a décidé d'inscrire un point approprié à l'ordre du jour provisoire de la Conférence d'examen.

Désignation d'un(e) secrétaire général(e) provisoire

40. Conformément à l'article 10 du projet de règlement intérieur, qui prévoit la désignation d'un(e) secrétaire général(e) de la Conférence d'examen, le Comité préparatoire a décidé d'inviter le Secrétaire général de l'ONU à proposer la candidature d'un fonctionnaire qui remplirait, au nom du Comité préparatoire, à titre provisoire, les fonctions de secrétaire général de la Conférence d'examen et dont la désignation devrait être confirmée par la Conférence conformément au règlement intérieur.

Dispositions financières relatives au Comité préparatoire et à la Conférence d'examen

41. Le Comité préparatoire a noté que les coûts estimatifs de la réunion du Comité et de la neuvième Conférence d'examen, tels qu'ils figurent dans le document [BWC/MSP/2019/6](#), avaient été approuvés par la Réunion des États parties le 11 décembre 2019 (voir [BWC/MSP/2019/7](#), par. 32). De plus, la Réunion des États parties de 2020 a décidé que les fonds initialement alloués aux réunions prévues en 2021 seraient reportés à 2022 afin de couvrir les dépenses liées à la neuvième Conférence d'examen et à la réunion d'avril 2022 de son Comité préparatoire (voir [BWC/MSP/2020/7](#), par. 31 c)). Le Comité préparatoire a encouragé les États parties à verser sans retard leurs quotes-parts.

IV. Examen complet de toutes les dispositions de la Convention

42. Lorsqu'il s'est réuni du 4 au 11 avril 2022, le Comité préparatoire a procédé à un examen complet de toutes les dispositions de la Convention. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les représentants des États parties suivants ont pris la parole : Afrique du Sud, Allemagne, Allemagne (au nom du Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes), Argentine, Australie, Autriche, Botswana, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Cuba, El Salvador, État de Palestine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Japon, Kenya, Macédoine du Nord, Malawi, Mexique, Nigéria, Norvège, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Philippines, Pologne, République de Corée, République dominicaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suisse, Ukraine et Venezuela (République bolivarienne du). La République arabe syrienne s'est exprimée en tant qu'État signataire. L'Union européenne a également participé à l'examen complet de toutes les dispositions de la Convention en sa qualité d'observatrice.

V. Documents

43. Tous les documents du Comité préparatoire peuvent être consultés sur le site Web de la Convention (<https://meetings.unoda.org/section/bwc-prepcom-2021-documents/>) et via le Système de diffusion électronique des documents de l'ONU (ODS) à l'adresse <http://documents.un.org>. On trouvera la liste des documents dans l'annexe II.

VI. Adoption du rapport

44. À sa séance tenue le 20 décembre 2021, le Comité préparatoire a adopté par consensus son rapport intérimaire (BWC/CONF.IX/PC/CRP.1), tel que modifié oralement. Le texte définitif du rapport a été publié sous la cote [BWC/CONF.IX/PC/2](#).

45. À sa séance tenue le 11 avril 2022, le Comité préparatoire a adopté par consensus son rapport final (BWC/CONF.IX/PC/CRP.2), tel que modifié oralement. Le texte définitif du rapport sera publié sous la cote BWC/CONF.IX/PC/10.

Annexe I

Ordre du jour du Comité préparatoire

1. Ouverture de la session.
2. Élection du (de la) Président(e) et des autres membres du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour du Comité préparatoire.
4. Organisation des travaux du Comité préparatoire :
 - a) Prise de décisions ;
 - b) Langues ;
 - c) Participation d'États non parties.
5. Échange de vues général.
6. Organisation de la Conférence d'examen :
 - a) Dates et durée ;
 - b) Ordre du jour provisoire ;
 - c) Projet de règlement intérieur ;
 - d) Documents de référence ;
 - e) Publicité ;
 - f) Document(s) final(s).
7. Examen complet de toutes les dispositions de la Convention.
8. Désignation d'un secrétaire général provisoire.
9. Arrangements financiers concernant le Comité préparatoire et la Conférence d'examen.
10. Rapport du Comité préparatoire à la Conférence d'examen.
11. Questions diverses.

Annexe II

Liste des documents

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>
BWC/CONF.IX/PC/1	Ordre du jour provisoire du Comité préparatoire – Document soumis par le Président désigné
BWC/CONF.IX/PC/2	Rapport intérimaire du Comité préparatoire (20 décembre 2021)
BWC/CONF.IX/PC/3	Historique et fonctionnement des mesures de confiance – Document d’information soumis par l’Unité d’appui à l’application
BWC/CONF.IX/PC/4	Situation financière générale de la Convention et incidences financières des propositions d’activités de suivi à mener après la neuvième Conférence d’examen – Document d’information soumis par l’Unité d’appui à l’application
BWC/CONF.IX/PC/5	Ententes et accords additionnels conclus aux précédentes conférences d’examen de la Convention, relatifs à chaque article de la Convention – Document d’information soumis par l’Unité d’appui à l’application
BWC/CONF.IX/PC/6	Accords auxquels sont parvenues les Réunions des États parties au cours du programme intersessions en place de 2017 à 2020 – Document d’information soumis par l’Unité d’appui à l’application
BWC/CONF.IX/PC/7	État de l’universalisation de la Convention – Document d’information soumis par l’Unité d’appui à l’application
BWC/CONF.IX/PC/7/Rev.1	État de l’universalisation de la Convention – Document d’information révisé soumis par l’Unité d’appui à l’application
BWC/CONF.IX/PC/8	Rapport de l’Unité d’appui à l’application sur l’exécution de son mandat pour la période allant de 2017 à 2022 – Document soumis par l’Unité d’appui à l’application
BWC/CONF.IX/PC/9 Anglais seulement	Letters from the Vice-Chairpersons of the Preparatory Committee
BWC/CONF.IX/PC/10	Rapport final du Comité préparatoire
BWC/CONF.IX/PC/CRP.1 Anglais seulement	Draft interim report of the Preparatory Committee – Document soumis par les Vice-Présidents
BWC/CONF.IX/PC/CRP.2 Anglais seulement	Draft final report of the Preparatory Committee – Document soumis par les Vice-Présidents
BWC/CONF.IX/PC/INF.1 Anglais/espagnol/français seulement	List of participants – Première réunion
BWC/CONF.IX/PC/INF.2 Anglais/espagnol/français seulement	List of participants – Deuxième réunion
BWC/CONF.IX/PC/L.1	Projet d’ordre du jour provisoire de la neuvième Conférence d’examen
BWC/CONF.IX/PC/L.2	Projet de règlement intérieur de la neuvième Conférence d’examen
BWC/CONF.IX/PC/MISC.1 Anglais/espagnol/français seulement	Provisional list of participants

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>
BWC/CONF.IX/PC/MISC.1/Rev.2 Anglais/espagnol/français seulement	Revised provisional list of participants
BWC/CONF.IX/PC/WP.1 Anglais et français seulement	Proposition pour l'établissement d'une plateforme internationale consacrée à la sécurité et à la sûreté biologiques : SecBio – Document soumis par la France et le Togo
BWC/CONF.IX/PC/WP.1/Rev.1 Anglais et français seulement	Proposition révisée pour l'établissement d'une plateforme internationale consacrée à la sécurité et à la sûreté biologiques : SecBio – Document soumis par la France, le Sénégal et le Togo
BWC/CONF.IX/PC/WP.2 Anglais et russe seulement	Strengthening the Biological Weapons Convention Operationalising mobile biomedical units to deliver protection against biological weapons, investigate their alleged use, and to suppress epidemics of various etiology – Document soumis par la Fédération de Russie
BWC/CONF.IX/PC/WP.3 Anglais et russe seulement	Proposal to enhance the format of confidence-building measures under the Biological Weapons Convention – Document soumis par la Fédération de Russie
BWC/CONF.IX/PC/WP.4 Anglais et russe seulement	Strengthening the Biological Weapons Convention Proposal for the establishment of a Scientific Advisory Committee – Document soumis par la Fédération de Russie
BWC/CONF.IX/PC/WP.5 Anglais et russe seulement	Strengthening the Biological Weapons Convention (BWC) Proposal for the BWC Article VI Implementation – Document soumis par la Fédération de Russie
BWC/CONF.IX/PC/WP.6 Anglais et russe seulement	Proposal for inclusion in the final document of the Ninth Review Conference of the Biological Weapons Convention – Document soumis par la Fédération de Russie
BWC/CONF.IX/PC/WP.7 Anglais seulement	Implementation of Article VII – Document soumis par l'Afrique du Sud
BWC/CONF.IX/PC/WP.8 Anglais seulement	Enhancing Gender Equality and Women's Empowerment as an Integral Part of the Institutional Strengthening of the Biological Weapons Convention (BWC) – Document soumis par le Panama
BWC/CONF.IX/PC/WP.9 Anglais seulement	Outline of Proposals to Enhance the Institutional Machinery of the Biological and Toxin Convention (BWC) in the Context of Cooperation and Assistance Under Article X – Document soumis par la Finlande, la Géorgie, la Norvège et les Philippines
BWC/CONF.IX/PC/WP.10 Chinois et anglais seulement	The Tianjin Biosecurity Guidelines for Codes of Conduct for Scientists – Document soumis par la Chine et le Pakistan, le Brésil s'en étant porté coauteur
BWC/CONF.IX/PC/WP.11 Chinois et anglais seulement	Progress on Dissemination of the Tianjin Biosecurity Guidelines for Codes of Conduct for Scientists – Document soumis par la Chine et le Pakistan
BWC/CONF.IX/PC/WP.12 Anglais seulement	Nomination for the President of the Ninth BWC Review Conference and Chairperson of the Ninth BWC Preparatory Committee – Document soumis par le Pakistan